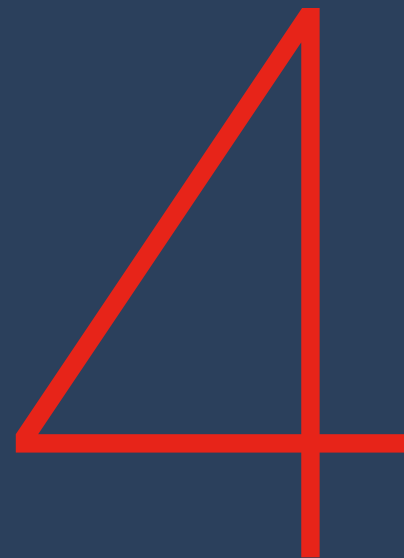




RÉSILIENTS ET PRÊTS



REVUE DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2025





Le CN annonce de solides résultats du quatrième trimestre et de fin d'exercice

- Une croissance du bénéfice dilué par action (BPA) de 12 % ou 14 % sur une base rajustée au quatrième trimestre ¹⁾
- Un ratio d'exploitation de 61,2 % ou 60,1 % sur une base rajustée au quatrième trimestre ¹⁾
- Une croissance du BPA dilué de 8 % ou 7 % sur une base rajustée en 2025 ¹⁾
- Un ratio d'exploitation de 61,9 % ou 61,7 % sur une base rajustée en 2025 ¹⁾
- Le rachat de près de 15 millions d'actions pour un montant d'environ 2 G\$ CA en 2025
- Les dépenses du programme d'immobilisations sont fixées à 2,8 G\$ CA* pour 2026, soit une diminution de 500 M\$ CA par rapport à 2025 ²⁾

MONTREAL, le 30 janvier 2026 — Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

« Notre équipe a réalisé un solide quatrième trimestre, clôturant 2025 avec une exécution disciplinée et un accent constant sur la saisie des opportunités pour nos clients. Je remercie nos cheminots pour leur engagement à faire fonctionner le chemin de fer de manière sûre et efficace. Malgré un environnement de demande difficile, nous avons su maintenir une forte performance en nous concentrant sur le service, le contrôle des coûts et la productivité.

À l'aube de 2026, nous anticipons des incertitudes macroéconomiques persistantes ainsi qu'un niveau élevé de risques géopolitiques. Nous gérons cet environnement en nous concentrant sur ce que nous pouvons maîtriser : une allocation disciplinée du capital, une gestion rigoureuse des coûts et le renforcement des flux de trésorerie disponibles. Cette approche permet au CN de réagir rapidement aux fluctuations des volumes et de créer une valeur durable à long terme pour les actionnaires. »

— Tracy Robinson, présidente-directrice générale, CN

Points saillants des données financières trimestrielles

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024

- Produits d'exploitation de 4 464 M\$ CA, soit une hausse de 106 M\$ CA ou 2 %.
- Bénéfice d'exploitation de 1 733 M\$ CA, soit une hausse de 105 M\$ CA ou 6 % et bénéfice d'exploitation rajusté de 1 782 M\$ CA, soit une hausse de 154 M\$ CA ou 9 %. ¹⁾
- Ratio d'exploitation de 61,2 %, soit une amélioration de 1,4 point et ratio d'exploitation rajusté de 60,1 %, soit une amélioration de 2,5 points. ¹⁾
- Bénéfice net de 1 248 M\$ CA, soit une hausse de 102 M\$ CA ou 9 %, et bénéfice net rajusté de 1 284 M\$ CA, soit une hausse de 138 M\$ CA ou 12 %. ¹⁾
- BPA dilué de 2,03 \$ CA, soit une hausse de 12 %, et BPA dilué rajusté de 2,08 \$ CA, soit une hausse de 14 %. ¹⁾
- Le rachat par la Compagnie de près de 4,4 millions d'actions au cours du quatrième trimestre pour un montant d'environ 600 M\$ CA.

Points saillants de la performance trimestrielle en matière d'exploitation **

Comparaison du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024

- Tonnes-milles brutes (TMB) de 118 923 (millions), soit une hausse de 5 %.
- Tonnes-milles commerciales (TMC) de 61 707 (millions), soit une hausse de 4 %.
- Temps de séjour de 7,0 (ensemble du réseau, en heures), soit une baisse de 1 %.
- Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) de 215, soit une hausse de 2 %.
- Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau de 19,2 (en milles à l'heure), comparable à la période correspondante.
- Rendement du carburant de 0,875 (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB), soit une amélioration de l'efficacité de 1 %.
- Longueur des trains de 7 868 (pieds), soit une hausse de 3 %.
- TMB par effectif moyen de 4 957 (en milliers), soit une hausse de 8 %.
- Charge d'exploitation par TMB de 2,30 (en cents), soit une baisse de 4 %.

Points saillants des données financières de 2025

Comparaison de l'exercice 2025 et de l'exercice 2024

- Produits d'exploitation de 17 304 M\$ CA, soit une hausse de 258 M\$ CA ou 2 %.
- Bénéfice d'exploitation de 6 587 M\$ CA, soit une hausse de 340 M\$ CA ou 5 %, et bénéfice d'exploitation rajusté de 6 636 M\$ CA, soit une hausse de 311 M\$ CA ou 5 %. ¹⁾
- Ratio d'exploitation de 61,9 %, soit une amélioration de 1,5 point, et ratio d'exploitation rajusté de 61,7 %, soit une amélioration de 1,2 point. ¹⁾
- Bénéfice net de 4 720 M\$ CA, soit une hausse de 272 M\$ CA ou 6 %, et bénéfice net rajusté de 4 756 M\$ CA, soit une hausse de 250 M\$ CA ou 6 %. ¹⁾
- BPA dilué de 7,57 \$ CA, soit une hausse de 8 %, et BPA dilué rajusté de 7,63 \$ CA, soit une hausse de 7 %. ¹⁾
- Flux de trésorerie disponibles de 3 336 M\$ CA, soit une hausse de 244 M\$ CA ou 8 %. ¹⁾
- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 7 049 M\$ CA, soit une hausse de 350 M\$ CA ou 5 % et flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement de 3 713 M\$ CA, soit une hausse de 106 M\$ CA ou 3 %.
- BAIIA rajusté de 8 734 M\$ CA, soit une hausse de 4 %. ¹⁾
- Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté de 2,51 fois au 31 décembre 2025 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. ¹⁾
- Rendement du capital investi (RCI) de 12,9 %, comparable à la période correspondante, et RCI rajusté de 13,0 %, soit une baisse de 0,1 point. ¹⁾
- Le rachat par la Compagnie de près de 15 millions d'actions au cours de l'exercice pour un montant d'environ 2 G\$ CA.

Points saillants de la performance en matière d'exploitation de 2025 **

Comparaison de l'exercice 2025 et de l'exercice 2024

- TMB de 463 002 (millions), soit une hausse de 1 %.
- TMC de 238 159 (millions), soit une hausse de 1 %.
- Temps de séjour de 7,1 (ensemble du réseau, en heures), soit une hausse de 1 %.
- Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) de 206, soit une baisse de 1 %.
- Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau de 18,8 (en milles à l'heure), soit une baisse de 1 %.
- Rendement du carburant de 0,873 (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB), comparable à la période correspondante.
- Longueur des trains de 7 909 (pieds), soit une hausse de 1 %.
- TMB par effectif moyen de 18 893 (en milliers), soit une hausse de 4 %.
- Charge d'exploitation par TMB de 2,31 (en cents), soit une baisse de 2 %.

* Net des remboursements par les clients.

** Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés ne sont pas auditées et sont établies à partir de données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

Directives financières pour 2026 ^{1) 2)}

Le CN présume que la croissance des volumes des TMC sera globalement stable et que la croissance du BPA dilué rajusté dépassera légèrement celle des volumes.

En 2026, le CN envisage investir environ 2,8 G\$ CA dans son programme d'immobilisations, net des sommes remboursées par les clients. La Compagnie prévoit aussi continuer à améliorer sa conversion de flux de trésorerie disponible en 2026.

Rendement des actionnaires

Le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une hausse de 3 % du dividende trimestriel en espèces du CN pour 2026, en vigueur à compter du premier trimestre de 2026. Cette hausse de notre dividende pour la 30^e année consécutive démontre notre confiance à l'égard de la santé financière à long terme de la Compagnie. De plus, le Conseil d'administration de la Compagnie a également approuvé une nouvelle offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités qui permet au CN d'acheter, pour annulation, jusqu'à concurrence de 24 millions d'actions ordinaires sur une période de 12 mois débutant le 4 février 2026 et se terminant au plus tard le 3 février 2027.

DÉTAILS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Les membres de la haute direction du CN passeront en revue les résultats et discuteront des perspectives du chemin de fer au cours d'une conférence téléphonique qui aura lieu le 30 janvier à 8 h 30, heure de l'Est. Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN, animera la conférence téléphonique. Les personnes qui désirent y participer par téléphone doivent composer le 1 800 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le 1 647 932-3411 (International) en utilisant le mot de passe 4883669. Les participants devront composer le numéro indiqué 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN peut aussi utiliser des mesures de calculs non conformes aux PCGR dans le présent communiqué, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter à la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières, directives ou cibles ²⁾ du CN excluent certains rajustements, qui devraient être comparables aux rajustements apportés au cours d'exercices antérieurs. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces éléments, qui pourraient être importants, étant donné qu'ils sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR et correspondante ni de rapprochement dans ses perspectives financières, directives et cibles.

2) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise », « objectifs » ou d'autres termes semblables.

Principales hypothèses de 2026

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2026. Les récoltes céréalières 2025-2026 au Canada et aux États-Unis ont été supérieures à leurs moyennes quinquennales respectives. La Compagnie présume que les récoltes céréalières 2026-2027 au Canada et aux États-Unis correspondront à leurs moyennes quinquennales respectives. Le CN prévoit une croissance des TMC globalement stable. Le CN présume aussi que la valeur du dollar canadien en devise américaine sera 0,715 \$ en 2026 et que le prix moyen du baril de pétrole brut (*West Texas Intermediate*) se situera dans une fourchette de 60 \$ US à 70 \$ US le baril en 2026. La Compagnie souligne qu'il existe un risque accru lié à la demande attribuable à la volatilité du contexte macroéconomique et aux tensions commerciales mondiales.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs dans le présent communiqué comprennent, sans en exclure d'autres : la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies ou les conflits et tensions géopolitiques; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de droits douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; et les mesures prises par les organismes de réglementation et les réclamations ou procédures réglementaires; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; et le transport de matières dangereuses; différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites et aux autres types de réclamations et de litiges; et les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologies de propulsion des locomotives; les risques réputationnels; la concentration des fournisseurs; les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite et la volatilité; et les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra également trouver une description des principaux facteurs de risque concernant le CN dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

La réalisation des objectifs du CN en matière de climat est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans le Rapport de gestion des rapports annuels et intermédiaires. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ses objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ses objectifs répondra à toutes les attentes de ses parties prenantes ou aux exigences légales applicables.

COMMUNIQUÉ

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective. Les informations diffusées sur notre site Web ou accessibles par son intermédiaire ne sont pas intégrées par renvoi au présent communiqué.

Ce communiqué est accessible sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/resultats-financiers, sur le site SEDAR+ à www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis par EDGAR à www.sec.gov.

À propos du CN

Le CN propulse l'économie en acheminant annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord pour ses clients. Grâce à son réseau ferroviaire de près de 20 000 milles et à ses services de transport connexes, le CN relie les côtes est et ouest du Canada au Midwest des États-Unis et à la côte du Golfe des États-Unis, contribuant au commerce durable et à la prospérité des collectivités qu'il dessert depuis 1919.

- 30 -

Sources :

Médias

Ashley Michnowski
Directrice principale
Relations avec les médias
438 596-4329
media@cn.ca

Communauté d'investissement

Stacy Alderson
Vice-présidente adjointe
Relations avec les investisseurs
514 399-0052
investor.relations@cn.ca

QUELQUES STATISTIQUES FERROVIAIRES – NON AUDITÉES

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Mesures financières				
Indicateurs de performance financière clés ¹⁾				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	4 464	4 358	17 304	17 046
Produits marchandises (en millions de dollars)	4 312	4 183	16 681	16 395
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)	1 733	1 628	6 587	6 247
Bénéfice d'exploitation rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3)}	1 782	1 628	6 636	6 325
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 248	1 146	4 720	4 448
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3)}	1 284	1 146	4 756	4 506
Bénéfice dilué par action (en dollars)	2,03	1,82	7,57	7,01
Bénéfice dilué par action rajusté (en dollars) ^{2) 3)}	2,08	1,82	7,63	7,10
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (en millions de dollars)	2 227	1 995	7 049	6 699
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement (en millions de dollars)	1 232	963	3 713	3 607
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ^{2) 4)}	995	1 032	3 336	3 092
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	1 229	944	3 658	3 549
Rachats d'actions (en millions de dollars)	599	153	2 047	2 651
Dividendes par action (en dollars)	0,8875	0,8450	3,5500	3,3800
Ratio financier				
Ratio d'exploitation (%) ⁵⁾	61,2	62,6	61,9	63,4
Ratio d'exploitation rajusté (%) ^{2) 3)}	60,1	62,6	61,7	62,9
Mesures d'exploitation ⁶⁾				
Statistiques d'exploitation				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	118 923	113 660	463 002	457 694
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	61 707	59 305	238 159	235 538
Wagons complets (en milliers)	1 363	1 324	5 458	5 390
Milles de parcours (Canada et États-Unis, à la fin de l'année)	18 900	18 800	18 900	18 800
Effectif (à la fin de la période)	23 839	24 671	23 839	24 671
Effectif (moyenne de la période)	23 989	24 862	24 507	25 304
Mesures d'exploitation clés				
Produits marchandises par TMC (en cents)	6,99	7,05	7,00	6,96
Produits marchandises par wagon complet (en dollars)	3 164	3 159	3 056	3 042
TMB par effectif moyen (en milliers)	4 957	4 572	18 893	18 088
Charges d'exploitation par TMB (en cents)	2,30	2,40	2,31	2,36
Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents)	0,77	0,78	0,76	0,75
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	104,0	100,1	404,0	401,1
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	3,85	4,15	3,91	4,41
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB)	0,875	0,881	0,873	0,876
Poids des trains (en tonnes)	9 265	9 034	9 173	9 087
Longueur des trains (en pieds)	7 868	7 670	7 909	7 831
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour)	215	210	206	209
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures)	7,0	7,1	7,1	7,0
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure)	19,2	19,2	18,8	18,9
Utilisation des locomotives (TMB remorquées en fonction du total des HP)	195	186	190	186
Indicateurs de sécurité ⁷⁾				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	0,73	1,17	0,96	1,07
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,90	1,75	1,84	1,69

- 1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars canadiens et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.
- 2) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.
- 3) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées* pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.
- 4) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.
- 5) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.
- 6) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions des tonnes-milles brutes, des tonnes-milles commerciales, des produits marchandises par TMC, du rendement du carburant, du poids des trains, de la longueur des trains, de la vitesse des wagons, du temps de séjour et de la vitesse moyenne des trains directs sur le réseau figurent dans le Rapport de gestion de la Compagnie. Les définitions des autres indicateurs sont données sur le site Web du CN, à l'adresse www.cn.ca/glossaire.
- 7) Selon les critères de divulgation de la *Federal Railroad Administration (FRA)*.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – NON AUDITÉS

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre				Pour l'exercice terminé le 31 décembre			
	2025	2024	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante ¹⁾ fav. (défav.)	2025	2024	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante ¹⁾ fav. (défav.)
Produits d'exploitation (en millions de dollars) ²⁾								
Produits pétroliers et chimiques	901	868	4 %	4 %	3 478	3 414	2 %	1 %
Métaux et minéraux	466	488	(5 %)	(4 %)	1 962	2 048	(4 %)	(6 %)
Produits forestiers	433	469	(8 %)	(8 %)	1 839	1 931	(5 %)	(6 %)
Charbon	235	238	(1 %)	(1 %)	960	929	3 %	3 %
Produits céréaliers et engrais	1 098	1 038	6 %	6 %	3 658	3 422	7 %	6 %
Intermodal	964	876	10 %	10 %	3 892	3 757	4 %	3 %
Véhicules automobiles	215	206	4 %	4 %	892	894	— %	(2 %)
Total – Produits marchandises	4 312	4 183	3 %	3 %	16 681	16 395	2 %	1 %
Autres produits d'exploitation	152	175	(13 %)	(13 %)	623	651	(4 %)	(5 %)
Total – Produits d'exploitation	4 464	4 358	2 %	2 %	17 304	17 046	2 %	— %
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions) ³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	12 388	11 767	5 %	5 %	46 626	46 530	— %	— %
Métaux et minéraux	6 376	6 646	(4 %)	(4 %)	27 073	28 829	(6 %)	(6 %)
Produits forestiers	4 813	5 268	(9 %)	(9 %)	20 472	22 111	(7 %)	(7 %)
Charbon	5 142	5 326	(3 %)	(3 %)	20 777	20 165	3 %	3 %
Produits céréaliers et engrais	19 448	17 904	9 %	9 %	67 773	64 594	5 %	5 %
Intermodal	12 780	11 652	10 %	10 %	52 249	50 190	4 %	4 %
Véhicules automobiles	760	742	2 %	2 %	3 189	3 119	2 %	2 %
Total – TMC	61 707	59 305	4 %	4 %	238 159	235 538	1 %	1 %
Produits marchandises/TMC (en cents) ^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	7,27	7,38	(1 %)	(1 %)	7,46	7,34	2 %	— %
Métaux et minéraux	7,31	7,34	— %	— %	7,25	7,10	2 %	— %
Produits forestiers	9,00	8,90	1 %	1 %	8,98	8,73	3 %	1 %
Charbon	4,57	4,47	2 %	2 %	4,62	4,61	— %	— %
Produits céréaliers et engrais	5,65	5,80	(3 %)	(3 %)	5,40	5,30	2 %	1 %
Intermodal	7,54	7,52	— %	— %	7,45	7,49	(1 %)	(1 %)
Véhicules automobiles	28,29	27,76	2 %	1 %	27,97	28,66	(2 %)	(4 %)
Total – Produits marchandises/TMC	6,99	7,05	(1 %)	(1 %)	7,00	6,96	1 %	— %
Wagons complets (en milliers) ³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	167	163	2 %	2 %	646	648	— %	— %
Métaux et minéraux	223	244	(9 %)	(9 %)	900	974	(8 %)	(8 %)
Produits forestiers	66	71	(7 %)	(7 %)	278	299	(7 %)	(7 %)
Charbon	117	113	4 %	4 %	472	456	4 %	4 %
Produits céréaliers et engrais	202	194	4 %	4 %	720	690	4 %	4 %
Intermodal	539	490	10 %	10 %	2 234	2 115	6 %	6 %
Véhicules automobiles	49	49	— %	— %	208	208	— %	— %
Total – Wagons complets	1 363	1 324	3 %	3 %	5 458	5 390	1 %	1 %
Produits marchandises/wagon complet (en dollars) ^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	5 395	5 325	1 %	1 %	5 384	5 269	2 %	1 %
Métaux et minéraux	2 090	2 000	5 %	5 %	2 180	2 103	4 %	2 %
Produits forestiers	6 561	6 606	(1 %)	(1 %)	6 615	6 458	2 %	1 %
Charbon	2 009	2 106	(5 %)	(5 %)	2 034	2 037	— %	(1 %)
Produits céréaliers et engrais	5 436	5 351	2 %	2 %	5 081	4 959	2 %	1 %
Intermodal	1 788	1 788	— %	— %	1 742	1 776	(2 %)	(2 %)
Véhicules automobiles	4 388	4 204	4 %	4 %	4 288	4 298	— %	(2 %)
Total – Produits marchandises/wagon complet	3 164	3 159	— %	— %	3 056	3 042	— %	(1 %)

1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Devise constante* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

2) Ces montants sont exprimés en dollars canadiens.

3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars canadiens.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles, le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, le rendement du capital investi (RCI) et le RCI rajusté. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN et peuvent inclure les rajustements suivants :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, frais de consultation relatifs aux questions de regroupements de réseaux ferroviaires, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale, y compris l'adoption de taux, ainsi que des changements dans les positions fiscales affectant les années précédentes.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2025, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 284 M\$, ou 2,08 \$ par action après dilution, et à 4 756 M\$, ou 7,63 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2025 excluent :

- les prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif de 34 M\$, ou 25 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution), comptabilisés au quatrième trimestre dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats; et
- les frais de consultation liés à l'analyse et à la défense des intérêts concernant l'application des lois antitrust par le *Surface Transportation Board* (STB) des États-Unis dans le cadre de la fusion potentielle entre *Union Pacific* et *Norfolk Southern* qui s'élèvent à 15 M\$, ou 11 M\$ après impôts (0,01 \$ et 0,02 \$ par action après dilution pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2025, respectivement), comptabilisés au quatrième trimestre dans le poste Services acquis et matières dans les États consolidés des résultats.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2024, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 146 M\$, ou 1,82 \$ par action après dilution, et à 4 506 M\$, ou 7,10 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2024 excluent une perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 78 M\$, ou 58 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), comptabilisée au deuxième trimestre, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. La direction estime que le bénéfice net rajusté fournit à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'il facilite les comparaisons entre les périodes, puisqu'il exclut certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Compagnie sur une base par action, facilitant ainsi l'évaluation de la performance d'une période à l'autre en retirant l'incidence des éléments non récurrents importants.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net	1 248 \$	1 146 \$	4 720 \$	4 448 \$
Rajustements :				
Rajustements des charges d'exploitation :				
Programme de compression de l'effectif	34	—	34	—
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires	15	—	15	—
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	78
Rajustements d'impôts :				
Incidence fiscale des rajustements ¹⁾	(13)	—	(13)	(20)
Total des rajustements	36 \$	— \$	36 \$	58 \$
Bénéfice net rajusté	1 284 \$	1 146 \$	4 756 \$	4 506 \$
Bénéfice dilué par action	2,03 \$	1,82 \$	7,57 \$	7,01 \$
Incidence des rajustements, par action	0,05	—	0,06	0,09
Bénéfice dilué par action rajusté	2,08 \$	1,82 \$	7,63 \$	7,10 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer les résultats d'exploitation fondamentaux de la Compagnie en excluant les éléments susceptibles de fausser l'analyse de la performance économique courante. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure fournit à la direction et aux investisseurs une vue d'ensemble des coûts en cours, sans les éléments exceptionnels et non récurrents, ce qui permet une évaluation plus précise de la gestion des coûts et de l'attribution des ressources sur l'ensemble des périodes de déclaration. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Pour la direction et les investisseurs, le ratio d'exploitation rajusté sert d'indicateur clé de performance en matière de gestion des coûts et d'efficacité opérationnelle globale, car il montre dans quelle mesure la direction contrôle efficacement les coûts par rapport au total des produits d'exploitation en excluant les éléments exceptionnels et non récurrents.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice d'exploitation	1 733 \$	1 628 \$	6 587 \$	6 247 \$
Rajustements :				
Programme de compression de l'effectif	34	—	34	—
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires	15	—	15	—
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	78
Total des rajustements	49 \$	— \$	49 \$	78 \$
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 782 \$	1 628 \$	6 636 \$	6 325 \$
Charges d'exploitation	2 731 \$	2 730 \$	10 717 \$	10 799 \$
Total des rajustements	(49)	—	(49)	(78)
Charges d'exploitation rajustées	2 682 \$	2 730 \$	10 668 \$	10 721 \$
Ratio d'exploitation	61,2 %	62,6 %	61,9 %	63,4 %
Incidence des rajustements	(1,1 %)	— %	(0,2 %)	(0,5 %)
Ratio d'exploitation rajusté	60,1 %	62,6 %	61,7 %	62,9 %

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que ne soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,395 \$ et à 1,398 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2025, et à 1,399 \$ et à 1,370 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2024. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2025 aurait été moins élevé de 4 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) et moins élevé de 49 M\$ (0,08 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2025 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 31 décembre				Pour l'exercice terminé le 31 décembre			
	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	901 \$	— \$	868 \$	4 %	3 478 \$	(43) \$	3 414 \$	1 %
Métaux et minéraux	466	1	488	(4 %)	1 962	(33)	2 048	(6 %)
Produits forestiers	433	—	469	(8 %)	1 839	(31)	1 931	(6 %)
Charbon	235	—	238	(1 %)	960	(7)	929	3 %
Produits céréaliers et engrais	1 098	—	1 038	6 %	3 658	(36)	3 422	6 %
Intermodal	964	1	876	10 %	3 892	(18)	3 757	3 %
Véhicules automobiles	215	(1)	206	4 %	892	(14)	894	(2 %)
Total – Produits marchandises	4 312	1	4 183	3 %	16 681	(182)	16 395	1 %
Autres produits d'exploitation	152	1	175	(13 %)	623	(6)	651	(5 %)
Total – Produits d'exploitation	4 464	2	4 358	2 %	17 304	(188)	17 046	— %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	913	1	883	(4 %)	3 510	(27)	3 422	(2 %)
Services acquis et matières	591	4	598	1 %	2 306	(10)	2 313	1 %
Carburant	437	(1)	481	9 %	1 786	(39)	2 060	15 %
Amortissement	456	—	489	7 %	1 938	(17)	1 892	(2 %)
Location de matériel	106	1	98	(9 %)	432	(7)	392	(8 %)
Autres	228	2	181	(27 %)	745	(10)	642	(14 %)
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	— %	—	—	78	100 %
Total – Charges d'exploitation	2 731	7	2 730	— %	10 717	(110)	10 799	2 %
Bénéfice d'exploitation	1 733	(5)	1 628	6 %	6 587	(78)	6 247	4 %
Intérêts débiteurs	(234)	—	(231)	(1 %)	(913)	14	(891)	(1 %)
Autres éléments du produit net des prestations	126	—	113	12 %	502	—	454	11 %
Autres produits (pertes)	44	—	(2)	2300 %	88	(1)	42	107 %
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 669	(5)	1 508	10 %	6 264	(65)	5 852	6 %
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	(421)	1	(362)	(16 %)	(1 544)	16	(1 404)	(9 %)
Bénéfice net	1 248 \$	(4) \$	1 146 \$	9 %	4 720 \$	(49) \$	4 448 \$	5 %
Bénéfice dilué par action	2,03 \$	(0,01) \$	1,82 \$	11 %	7,57 \$	(0,08) \$	7,01 \$	7 %

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions et regroupements d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 227 \$	1 995 \$	7 049 \$	6 699 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 232)	(963)	(3 713)	(3 607)
Flux de trésorerie disponibles	995 \$	1 032 \$	3 336 \$	3 092 \$

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, respectivement, et des mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre	2025	2024
Capitaux empruntés ¹⁾		21 206 \$	20 894 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an ²⁾		424	477
Régimes de retraite en déficit ³⁾		329	350
Capitaux empruntés rajustés		21 959 \$	21 721 \$
Bénéfice net		4 720 \$	4 448 \$
Intérêts débiteurs		913	891
Charge d'impôts sur les bénéfices		1 544	1 404
Amortissement		1 938	1 892
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾		160	153
Autres éléments du produit net des prestations		(502)	(454)
Autres produits		(88)	(42)
Rajustements :			
Programme de compression de l'effectif ⁵⁾		34	—
Frais de consultation relatifs aux questions de regroupements ferroviaires ⁶⁾		15	—
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁷⁾		—	78
BAIIA rajusté		8 734 \$	8 370 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		2,51	2,60

- 1) Représente le total de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et de la dette à long terme tels que présentés dans les Bilans consolidés.
- 2) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.
- 3) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.
- 4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.
- 5) Concerne les prestations de cessation d'emploi et des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif, comptabilisés au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.
- 6) Représente les frais de consultation liés à l'analyse et à la défense des intérêts concernant l'application des lois antitrust par le STB dans le cadre de la fusion potentielle entre *Union Pacific* et *Norfolk Southern*, comptabilisés au quatrième trimestre dans le poste Services acquis et matières dans les États consolidés des résultats.
- 7) Se rapporte à la perte de 78 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente, comptabilisée au deuxième trimestre de 2024, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada.

RCI et RCI rajusté

Le RCI et le RCI rajusté sont des mesures utiles à la direction et aux investisseurs pour évaluer l'efficacité de la Compagnie dans l'utilisation des fonds de capital et permettent aux investisseurs d'évaluer les décisions prises par la direction en matière d'exploitation et d'investissement. La Compagnie calcule le RCI en divisant le rendement par le capital investi moyen, qui sont deux mesures non conformes aux PCGR. Le rendement correspond au bénéfice net plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie. Le capital investi moyen correspond à la moyenne des soldes d'ouverture et de clôture sur les douze derniers mois de la somme de l'avoir total des actionnaires, de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions. La Compagnie calcule le RCI rajusté en divisant le rendement rajusté par le capital investi moyen, qui sont deux mesures non conformes aux PCGR. Le rendement rajusté correspond au bénéfice net rajusté plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif rajusté de la Compagnie. Le rendement, le capital investi moyen, le RCI, le rendement rajusté et le RCI rajusté ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net rajusté au rendement et au rendement rajusté, respectivement, et présente le calcul du capital investi moyen, qui ont été utilisés pour calculer le RCI et le RCI rajusté :

En millions, sauf les pourcentages	Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre	2025	2024
Bénéfice net		4 720 \$	4 448 \$
Intérêts débiteurs		913	891
Impôts sur les intérêts débiteurs ¹⁾		(225)	(214)
Rendement		5 408 \$	5 125 \$
Total – Avoir des actionnaires moyen		21 310 \$	20 584 \$
Dette à long terme moyenne		20 014	17 931
Tranche moyenne de la dette à long terme échéant à moins d'un an		1 036	1 753
Moins : Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions moyens		(382)	(663)
Capital investi moyen		41 978 \$	39 605 \$
RCI		12,9 %	12,9 %
Bénéfice net rajusté ²⁾		4 756 \$	4 506 \$
Intérêts débiteurs		913	891
Impôts rajustés sur les intérêts débiteurs ³⁾		(226)	(214)
Rendement rajusté		5 443 \$	5 183 \$
Capital investi moyen		41 978 \$	39 605 \$
RCI rajusté		13,0 %	13,1 %

1) Le taux d'imposition effectif, défini comme la charge d'impôts sur les bénéfices sous forme de pourcentage du bénéfice avant impôts sur les bénéfices, utilisé pour calculer les impôts sur les intérêts débiteurs pour 2025 était de 24,6 % (2024 – 24,0 %).

2) Cette mesure non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

3) Le taux d'imposition effectif rajusté est une mesure de calcul non conforme aux PCGR définie comme la charge d'impôts sur les bénéfices, déduction faite des rajustements d'impôts, tel qu'il est indiqué à la section intitulée *Mesures de la performance rajustées*, sous forme de pourcentage du bénéfice avant impôts sur les bénéfices, déduction faite des rajustements avant impôts, tel qu'il est indiqué à la section intitulée *Mesures de la performance rajustées*. Cette mesure n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable à une mesure semblable présentée par d'autres sociétés. Le taux d'imposition effectif rajusté pour 2025 utilisé pour calculer les impôts rajustés sur les intérêts débiteurs était de 24,7 % (2024 – 24,0 %).

Table des matières

États consolidés des résultats – non audités	15
États consolidés du bénéfice global – non audités	15
Bilans consolidés – non audités	16
États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités	17
États consolidés des flux de trésorerie – non audités	19
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS	
Note 1 – Mode de présentation	20
Note 2 – Recommandations comptables récentes	20
Note 3 – Acquisition d'entreprise	22
Note 4 – Événement subséquent	23

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS – NON AUDITÉS

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits d'exploitation	4 464 \$	4 358 \$	17 304 \$	17 046 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	913	883	3 510	3 422
Services acquis et matières	591	598	2 306	2 313
Carburant	437	481	1 786	2 060
Amortissement	456	489	1 938	1 892
Location de matériel	106	98	432	392
Autres	228	181	745	642
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	78
Total – Charges d'exploitation	2 731	2 730	10 717	10 799
Bénéfice d'exploitation	1 733	1 628	6 587	6 247
Intérêts débiteurs	(234)	(231)	(913)	(891)
Autres éléments du produit net des prestations	126	113	502	454
Autres produits (pertes)	44	(2)	88	42
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 669	1 508	6 264	5 852
Charge d'impôts sur les bénéfices	(421)	(362)	(1 544)	(1 404)
Bénéfice net	1 248 \$	1 146 \$	4 720 \$	4 448 \$
Bénéfice par action				
De base	2,03 \$	1,82 \$	7,58 \$	7,02 \$
Dilué	2,03 \$	1,82 \$	7,57 \$	7,01 \$
Nombre moyen pondéré d'actions				
En circulation	615,4	628,9	623,1	633,5
Dilué	616,0	629,5	623,7	634,5
Dividendes déclarés par action	0,8875 \$	0,8450 \$	3,5500 \$	3,3800 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU BÉNÉFICE GLOBAL – NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net	1 248 \$	1 146 \$	4 720 \$	4 448 \$
Autre bénéfice (perte) global(e)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	(78)	293	(286)	388
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	388	986	424	1 025
Instruments dérivés	(2)	(1)	(2)	(20)
Autre bénéfice global avant impôts sur les bénéfices	308	1 278	136	1 393
Charge d'impôts sur les bénéfices	(124)	(160)	(183)	(134)
Autre bénéfice (perte) global(e)	184	1 118	(47)	1 259
Bénéfice global	1 432 \$	2 264 \$	4 673 \$	5 707 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

BILANS CONSOLIDÉS — NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	<i>Au</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		350 \$	389 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions		13	12
Débiteurs		1 117	1 164
Matières et fournitures		734	720
Autres actifs à court terme		257	334
Total – Actif à court terme		2 471	2 619
Immobilisations		49 148	47 960
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation		440	485
Actif relatif aux régimes de retraite		5 362	4 541
Actifs d'impôt différé		611	689
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres		523	773
Total – Actif		58 555 \$	57 067 \$
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres		2 790 \$	2 810 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an		906	1 166
Total – Passif à court terme		3 696	3 976
Passifs d'impôt différé		11 223	10 874
Autres passifs et crédits différés		999	612
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite		453	483
Dette à long terme		20 300	19 728
Passifs liés aux contrats de location-exploitation		316	343
Total – Passif		36 987	36 016
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires		3 454	3 474
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions		(152)	(129)
Surplus d'apport		415	372
Autre perte globale cumulée		(1 067)	(1 020)
Bénéfices non répartis		18 918	18 354
Total – Avoir des actionnaires		21 568	21 051
Total – Passif et avoir des actionnaires		58 555 \$	57 067 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES – NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 30 septembre 2025	617,7	1,0	3 468 \$	(137) \$	404 \$	(1 251) \$	18 789 \$	21 273 \$
Bénéfice net							1 248	1 248
Options d'achat d'actions levées	0,1		10		—			10
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,1	(0,1)		9	(14)		2	(3)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					25		(1)	24
Rachat d'actions ordinaires	(4,4)		(24)				(575)	(599)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,2)	0,2		(24)				(24)
Autre bénéfice global						184		184
Dividendes							(545)	(545)
Solde au 31 décembre 2025	613,3	1,1	3 454 \$	(152) \$	415 \$	(1 067) \$	18 918 \$	21 568 \$

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2024	627,9	0,9	3 474 \$	(129) \$	372 \$	(1 020) \$	18 354 \$	21 051 \$
Bénéfice net							4 720	4 720
Options d'achat d'actions levées	0,5		63		(7)			56
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,2	(0,2)		33	(68)		21	(14)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					118		(5)	113
Rachat d'actions ordinaires	(14,9)		(83)				(1 964)	(2 047)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,4)	0,4		(56)				(56)
Autre perte globale						(47)		(47)
Dividendes							(2 208)	(2 208)
Solde au 31 décembre 2025	613,3	1,1	3 454 \$	(152) \$	415 \$	(1 067) \$	18 918 \$	21 568 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES – NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 30 septembre 2024	628,8	1,0	3 477 \$	(128) \$	360 \$	(2 138) \$	17 887 \$	19 458 \$
Bénéfice net							1 146	1 146
Options d'achat d'actions levées	—		3		—			3
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,1	(0,1)		7	(7)		—	—
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					19		(1)	18
Rachat d'actions ordinaires	(1,0)		(6)				(147)	(153)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	—	—		(8)				(8)
Autre bénéfice global						1 118		1 118
Dividendes							(531)	(531)
Solde au 31 décembre 2024	627,9	0,9	3 474 \$	(129) \$	372 \$	(1 020) \$	18 354 \$	21 051 \$

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2023	642,7	1,1	3 512 \$	(144) \$	373 \$	(2 279) \$	18 655 \$	20 117 \$
Bénéfice net							4 448	4 448
Options d'achat d'actions levées	0,4		47		(6)			41
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,5	(0,5)		65	(80)		(42)	(57)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					85		(3)	82
Rachat d'actions ordinaires	(15,4)		(85)				(2 566)	(2 651)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,3)	0,3		(50)				(50)
Autre bénéfice global						1 259		1 259
Dividendes							(2 138)	(2 138)
Solde au 31 décembre 2024	627,9	0,9	3 474 \$	(129) \$	372 \$	(1 020) \$	18 354 \$	21 051 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE – NON AUDITÉS

En millions	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	1 248 \$	1 146 \$	4 720 \$	4 448 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	456	489	1 938	1 892
Produit et capitalisation des régimes de retraite	(105)	(97)	(410)	(385)
Impôts différés	144	18	334	325
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	78
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	132	132	92	205
Matières et fournitures	43	17	(24)	(6)
Créditeurs et autres	149	181	220	(107)
Autres actifs à court terme	(10)	23	(123)	—
Autres activités d'exploitation, nettes	170	86	302	249
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 227	1 995	7 049	6 699
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(1 229)	(944)	(3 658)	(3 549)
Autres activités d'investissement, nettes	(3)	(19)	(55)	(58)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 232)	(963)	(3 713)	(3 607)
Activités de financement				
Émission de dette	970	366	1 965	3 483
Remboursement de dette	(26)	(510)	(446)	(1 038)
Variation nette du papier commercial	(638)	(625)	(612)	(1 381)
Règlement des contrats de change à terme sur la dette	(14)	122	3	120
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	10	3	56	41
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(2)	—	(9)	(52)
Rachat d'actions ordinaires	(587)	(150)	(2 059)	(2 600)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(1)	—	(5)	(5)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions	(24)	(8)	(56)	(50)
Dividendes versés	(545)	(531)	(2 208)	(2 138)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(857)	(1 333)	(3 371)	(3 620)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(1)	4	(3)	5
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	137	(297)	(38)	(523)
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	226	698	401	924
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	363 \$	401 \$	363 \$	401 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	350 \$	389 \$	350 \$	389 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	13	12	13	12
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	363 \$	401 \$	363 \$	401 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés	(216) \$	(210) \$	(979) \$	(926) \$
Impôts sur les bénéfices versés	(227) \$	(288) \$	(935) \$	(1 221) \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints (« États financiers consolidés intermédiaires »), exprimés en dollars canadiens, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2024 du CN, et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

2 – Recommandations comptables récentes

Les mises à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous, qui ont été publiées par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), ont été adoptées par la Compagnie :

ASU 2023-09 *Income Taxes (Topic 740): Improvements to Income Tax Disclosures*

Cette norme modifie les règles relatives à l'information à fournir sur l'impôt sur le revenu en modifiant ou en éliminant certaines obligations de divulgation existantes, et en établissant de nouvelles. Les modifications répondent aux demandes des investisseurs qui souhaitent plus de transparence sur l'impôt sur les bénéfices, y compris les renseignements relatifs au territoire, en mettant en place des catégories cohérentes et une meilleure ventilation de l'information. Les deux principales modifications de la norme ASU portent sur le rapprochement des taux d'impôt et la divulgation de l'information annuelle sur l'impôt sur les bénéfices payé.

Les postes de rapprochement présentés dans le rapprochement des taux d'impôt sont exprimés en montants et en pourcentages, et sont ventilés dans des catégories spécifiques, certains postes étant également ventilés par nature et/ou par territoire, sur la base d'un seuil de 5 % des impôts fédéraux domestiques. L'impôt sur le revenu payé est ventilé entre les instances fiscales fédérales, provinciales/territoriales et étrangères, en utilisant un seuil de 5 % du total de l'impôt sur le revenu payé net des remboursements reçus.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2024. La Compagnie intégrera les modifications requises en matière de divulgation de l'information annuelle de manière prospective, y compris la ventilation des postes de rapprochement des taux et les paiements d'impôts sur les bénéfices par catégories, nature ou territoire, comme décrit ci-dessus dans les États financiers consolidés annuels de 2025.

ASU 2025-05 *Financial Instruments – Credit Losses (Topic 326): Measurement of Credit Losses for Accounts Receivable and Contract Assets*

Cette norme présente une mesure de simplification pratique facultative visant à faciliter l'estimation des pertes de crédit attendues sur les comptes clients courants et sur les actifs sur contrat courants provenant des opérations de revenus. Lorsque cette option est retenue, l'entité peut supposer que les conditions existantes à la date du bilan demeureront inchangées pendant la durée de vie restante des actifs pour élaborer ses prévisions raisonnables et étayées. Les entités doivent néanmoins ajuster les données historiques de pertes afin de refléter les conditions actuelles, mais ne sont pas tenues d'intégrer des prévisions macroéconomiques prospectives pour les actifs visés.

Les modifications de cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2025. La Compagnie intégrera les modifications requises en matière de divulgation de l'information annuelle de manière prospective dans les États financiers consolidés annuels de 2025.

Les récentes mises à jour ASU ci-dessous, qui ont été publiées par le FASB, sont entrées en vigueur après le 31 décembre 2025 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie :

ASU 2025-10 Government Grants (Topic 832): Accounting for Government Grants Received by Business Entities

Cette norme ASU présente des directives comptables exhaustives pour les subventions publiques reçues par les entités commerciales en élargissant le champ d'application du *Topic 832* au-delà des exigences de divulgation uniquement pour inclure la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation. Les principales dispositions établissent que les subventions publiques ne doivent pas être comptabilisées tant qu'il n'est pas probable que la Compagnie se conformera aux conditions liées à la subvention et que celle-ci sera reçue. La norme ASU fournit également des directives sur la comptabilisation des subventions liées aux bénéfices et des subventions liées aux actifs, y compris les méthodes de présentation acceptables, et introduit des exigences de divulgation plus strictes visant à améliorer la transparence et la comparabilité de l'information relative aux subventions publiques.

Les modifications de cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2028, y compris aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme peuvent être adoptées en utilisant une approche de transition prospective, rétrospective modifiée ou entièrement rétrospective, en fonction de la nature des subventions et de l'approche de transition choisie.

La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

ASU 2025-06 Intangibles – Goodwill and Other Internal-Use Software (Subtopic 350-40)

Cette norme ASU modernise la comptabilisation des logiciels à usage interne en supprimant les références aux étapes normatives et séquentielles du développement des logiciels. Selon les principales dispositions, la capitalisation commence lorsque la direction autorise le projet de logiciel et s'engage à le financer, et qu'il est probable que le projet sera mené à terme et utilisé conformément à l'usage prévu. La norme présente également des exigences accrues en matière d'informations à fournir, harmonisant la présentation des logiciels à usage interne avec celle des immobilisations corporelles. Elle regroupe en outre les lignes directrices relatives au développement de sites Web en les intégrant au cadre applicable aux logiciels à usage interne.

Les modifications prévues par cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2027, y compris aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être adoptées soit de manière prospective, soit de manière rétrospective, soit en utilisant une approche de transition modifiée basée sur l'état d'avancement du projet et la capitalisation antérieure.

La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

ASU 2024-03 Disaggregation of Income Statement Expenses (Subtopic 220-40)

Cette norme ASU a pour but de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les charges d'une entité et d'améliorer leur capacité à évaluer la performance, à prévoir les charges et à évaluer le potentiel de flux de trésorerie futurs de l'entité. La norme modifie les règles relatives à l'information à fournir sur les charges de l'état des résultats et exige que les entités commerciales du secteur public subdivisent et présentent, sous forme de tableau dans les notes aux états financiers, les catégories spécifiques de charges contenues dans certains postes de charges de l'état des résultats; qu'elles intègrent certains montants qui devaient déjà être présentés en vertu des PCGR actuels dans les nouvelles exigences de subdivision; et qu'elles fournissent des descriptions qualitatives des montants restants qui n'ont pas été subdivisés de façon distincte. En outre, la norme ASU exige que les entités commerciales du secteur public indiquent le montant total des coûts de vente et, pour les périodes de déclaration annuelles, la définition de ces coûts de vente selon l'entité. Cette norme ne modifie ni ne supprime les exigences actuelles en matière d'information à fournir sur les postes de charges des États consolidés des résultats.

Les modifications de cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2026 et aux périodes de déclaration intermédiaires commençant après le 15 décembre 2027. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être appliquées soit de façon prospective aux États financiers consolidés publiés pour les périodes de déclaration ultérieures à la date d'entrée en vigueur, soit de façon rétrospective à une ou à toutes les périodes antérieures présentées dans les États financiers consolidés.

La Compagnie évalue les effets que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 31 décembre 2025 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

3 – Acquisition d'entreprise

Iowa Northern Railway Company

Le 6 décembre 2023, la Compagnie a acquis les actions de l'Iowa Northern Railway Company (IANR), un chemin de fer d'intérêt local de classe III qui détient en propriété et loue environ 175 milles de parcours dans le nord-est de l'Iowa qui sont reliés au réseau ferroviaire américain du CN. Le CN a versé 230 M\$ US (312 M\$), y compris les coûts de transaction à ce jour. L'IANR transporte de nombreux produits vers les marchés agricoles et industriels du nord du Midwest, notamment des biocarburants et des céréales. Cette opération représente une excellente occasion de soutenir la croissance des entreprises locales en créant un service à transporteur unique vers des destinations nord-américaines, tout en préservant l'accès aux options des transporteurs existants.

Les actions de l'IANR ont été déposées dans une fiducie indépendante ayant droit de vote pendant que le Surface Transportation Board (STB) des États-Unis examinait la demande de la Compagnie de prendre le contrôle de l'IANR. Pendant ce temps, les activités de l'IANR ont continué d'être gérées par sa direction actuelle et la Compagnie ne pouvait pas exercer de contrôle quotidien. Par conséquent, la Compagnie a comptabilisé son investissement dans l'IANR à son coût d'acquisition selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le 14 janvier 2025, le STB a rendu une décision définitive approuvant la demande du CN visant à prendre le contrôle de l'IANR, sous réserve de certaines conditions. La Compagnie a pris le contrôle de l'IANR le 1^{er} mars 2025 (date de prise de contrôle) et a commencé à consolider l'IANR à cette date, comptabilisant l'acquisition comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes. La Compagnie a décomptabilisé son investissement antérieur dans l'IANR selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation de 320 M\$ au 1^{er} mars 2025 et l'a réévalué à sa juste valeur de 344 M\$ à la date de prise de contrôle, ce qui a donné lieu à un gain net de réévaluation de 24 M\$, comptabilisé au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats. La juste valeur de la participation précédemment détenue dans l'IANR a été déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui intègre les meilleures estimations de la Compagnie quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, aux taux de croissance et aux multiples de valeur terminale.

Le Bilan consolidé de la Compagnie comprend les actifs et les passifs de l'IANR à la date de prise de contrôle et, depuis cette date, les résultats d'exploitation de l'IANR sont inclus aux résultats d'exploitation de la Compagnie. La Compagnie n'a pas fourni d'information pro forma relative aux périodes antérieures à la date de prise de contrôle, car le montant de l'acquisition n'était pas important.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition définitive du prix d'achat final avec la juste valeur au moment de la date de prise de contrôle de la participation précédemment détenue dans l'IANR, ainsi que les montants comptabilisés pour les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge au moment de la date de prise de contrôle :

(en millions)	1 ^{er} mars 2025
Contrepartie	
Juste valeur de l'investissement précédemment détenu selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ¹⁾	344 \$
Montants constatés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge ⁽¹⁾	
Actifs à court terme	10 \$
Immobilisations	426
Autres actifs à long terme	10
Passifs à court terme	(20)
Passifs d'impôts différés	(90)
Autres passifs à long terme	(23)
Total des actifs nets identifiables ²⁾	313 \$
Écart d'acquisition ³⁾	31 \$

1) À la date de prise de contrôle, la juste valeur de la participation précédemment détenue dans l'IANR et la répartition du prix d'achat associée qui ont été établies par la Compagnie étaient préliminaires et pourraient changer au cours de la période d'évaluation, qui peut aller jusqu'à un an après la date de prise de contrôle. Au quatrième trimestre de 2025, compte tenu de l'information à jour dont disposait la Compagnie, la juste valeur des actifs nets acquis a été augmentée de 2 M\$ pour refléter des modifications négligeables apportées à certains actifs et passifs, ce qui a entraîné une diminution de l'écart d'acquisition du même montant. La juste valeur de la participation précédemment détenue dans l'IANR et la répartition du prix d'achat associée qui ont été établies par la Compagnie sont maintenant définitives.

2) Comprend les actifs et les passifs liés au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation. Il n'y avait pas d'actifs incorporels identifiables.

3) L'écart d'acquisition lié au regroupement d'entreprises est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie. L'écart d'acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les justes valeurs définitives des immobilisations ont été calculées à l'aide de techniques d'évaluation, notamment l'approche par le marché et l'approche par le coût. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur définitive des immobilisations étaient principalement associées à une sélection d'actifs comparables et à l'inflation.

4 – Événement subséquent

Offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités

Le 30 janvier 2026, la Compagnie a annoncé que son Conseil d'administration a approuvé une nouvelle OPR permettant le rachat jusqu'à concurrence de 24,0 millions d'actions ordinaires entre le 4 février 2026 et le 3 février 2027.